



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

## AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 366-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 277-07-13 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT 146-16 MODIFIANT LE SADR DE LA MRC DE L'ASSOMPTION**

### Assemblée publique de consultation

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 26 avril 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 366-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 277-07-13 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT 146-16 MODIFIANT LE SADR DE LA MRC DE L'ASSOMPTION**

Le présent règlement vise à assurer la conformité des règlements d'urbanisme au règlement 146-16 de la MRC de L'Assomption et a pour objet de mettre à jour la cartographie relativement à la protection des terres agricoles afin de reconnaître les nouveaux îlots déstructurés.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 mai 2023 à compter de 18 h, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au [frobitaille@lepiphanie.ca](mailto:frobitaille@lepiphanie.ca) ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 27 avril 2023.

La greffière,

Flavie Robitaille